MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

UGECAM Aquitaine
100 RUE DE LA TOUR DE GASSIES
CS 10003
33523 BRUGES CEDEX
SIRET 423 494 335 00155

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maintenance des équipements et installations du site de Beterette à Pau

---

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 29 octobre 2026 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché privé soumis au code de la commande publique
	Délai de validité des offres	4 mois
	Nombre de lots	4
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an reconductible 3 fois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 Objet et étendue de la consultation 4
1.1 Objet 4
1.2 Présentation de l'établissement 4
1.3 Mode de passation 5
1.4 Type et forme de contrat 5
1.5 Décomposition de la consultation 5
1.6 Nomenclature 5
1.7 Réalisation de prestations similaires 5
1.8 Renouvellement 5
2 Conditions de la consultation 5
2.1 Délai de validité des offres 5
2.2 Forme juridique du groupement 5
2.3 Variantes 6
2.4 Développement durable 6
3 Conditions relatives au contrat 6
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 Contenu du dossier de consultation 6
5 Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 Documents à produire 7
5.1.1 Pièces de la candidature 7
5.1.2 Pièces de l'offre : 8
5.2 Visites sur site facultative 8
6 Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 Transmission électronique 9
6.1.1 Temporalité du dépôt 9
6.1.2 Fichiers – Organisation et formats 10
6.1.3 Signature 10
6.1.4 Copie de sauvegarde 10
6.2 Transmission sous support papier 11
7 Examen des candidatures et des offres 11
7.1 Sélection des candidatures 11
7.2 Attribution des marchés 11
7.3 Suite à donner à la consultation 12
8 Renseignements complémentaires 12
8.1 Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 Procédures de recours 13
9 Anomalies et insuffisances 13

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet

La présente consultation concerne les prestations de Maintenance des équipements et installations du site de Beterette à Pau.
Elle est allotie en plusieurs lots techniques, constituant chacun un marché propre.

Le Prestataire assure la maintenance préventive et curative des installations, conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des fabricants et aux normes en vigueur.
Les prestations à réaliser concernent :

- Maintenance préventive P2 (systématique et conditionnelle) – cf norme FDX 60-000
- Maintenance corrective P3 – cf norme FDX 60-000
- Assistance au maitre d'ouvrage - Essais et contrôles
- Suivi des garanties constructeur et installateur, lorsqu'il y en a

Le Titulaire s'engage à effectuer toutes les prestations nécessaires en vue du maintien en état normal et sécurisé des installations et équipements objets du présent marché.
Le Titulaire est réputé être parfaitement informé et avoir une parfaite connaissance :

- de la constitution des bâtiments et des contraintes dues à leur destination ;
- de la nature des équipements existants dont il doit assurer l'entretien et les réparations ;
- des conditions particulières d'accès liées à la sécurité et à la spécificité des locaux.

Les renseignements mentionnés dans le C.C.P. sont donnés à titre indicatif, le Titulaire étant réputé en avoir vérifié le contenu préalablement à l'établissement de son offre par la visite des lieux dont les modalités sont définies dans le présent Règlement de la Consultation.

Le Titulaire ne peut se prévaloir de la méconnaissance ou de l'insuffisance d'information sur les équipements existants ou de faire état d'une erreur, omission ou imprécision quelconque, pour ne pas exécuter tout ou partie des prestations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans le cadre défini par le présent marché.

1.2 Présentation de l'établissement

Le Centre de Rééducation Professionnelle de Béterette accueille des personnes handicapées physiques adultes dans le cadre d'une démarche de reconversion professionnelle. Il propose des formations professionnelles dans un environnement médico-psycho-social adapté. Il est agréé pour l'accueil de 132 «stagiaires» et dispose de 80 chambres (internat).
Le Centre de formation de l'ADAPEI accueille des professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ou ces personnes elles-mêmes pour des actions de formation.

C'est un établissement recevant du public composé de 2 bâtiments principaux :
1/ Bâtiment administratif – enseignement : classés de type R de 4e catégorie.

- Bâtiment administratif (RDC) : accueil (dont poste SSI), bureaux, salle de réunion
- Bâtiment enseignement :
  - RDC : Pôles médico-psycho-sociale et insertion, Formations
  - R+1 : Formations
  - R+2 : Formations + centre de formation et de recherche de l'ADAPEI.

2/ Bâtiment hébergement - restauration : classé de type J avec hébergement et N de 4e catégorie.

- RDC : Foyer, salles de restaurant, cuisines, chaufferie, TGBT, services techniques, lingerie, salles du personnel et DP.
- R+1 : 40 chambres dont 4 PMR

- R+2 : 40 chambres dont 4 PMR
- Bâtiments annexes : garages voitures + garage 2 roues.

Lieu(x) d'exécution : ESRP de Beterette - 1 avenue Nicolas Copernic - 64000 PAU

1.3 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4 Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix mixtes.

1.5 Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Electricité courants forts (CFO)
02	Electricité courants faibles (CFa)
03	Plomberie
04	SSI Protection et détection incendie

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.6 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

1.7 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.8 Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. La date prévisionnelle de remise en concurrence est aout 2030.

2 Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Selon les lots, le cahier des clauses particulières (CCP) ou le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
    - annexe 1: Clause de confidentialité
    - annexe 2: Clause RGPD
    - annexe 3: Livret de sécurité du prestataire
    - annexe 4: bordereaux des prix comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (CRT)
- Le formulaire DC1 Lettre de candidature
- Le formulaire DC2 Déclaration du candidat

Il est remis gratuitement à chaque candidat par téléchargement sur le profil acheteur :
https://www.marches-publics.gouv.fr/
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5 Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

De même, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix complété daté signé	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 Visites sur site facultative

Tout candidat à la consultation peut effectuer une visite des lieux préalablement à la remise de son offre. Cette visite facultative est préconisée afin que les candidats puissent établir une offre prenant bien en compte la connaissance des lieux d'exécution des travaux et les contraintes qui en découlent. Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites de site sont prévues :

- **Le 8 octobre à 9h00**
- **Le 20 octobre à 14h00**

Pour cela, les candidats doivent prendre rendez-vous impérativement par courriel auprès de florent.geminet@ugecam.assurance-maladie.fr et marches.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.fr 3 jours à minima avant la date de visite souhaitée.

Il est rappelé que la présence à la visite ne vaut pas identification du candidat, ce dernier doit s'identifier selon les modalités décrites à l'article 6 ci-après.

La visite effectuée, les candidats ne peuvent arguer, après la remise de leur offre, de la méconnaissance de telle ou telle caractéristique des lieux et/ou des installations pour justifier un supplément de prix.

Pour toute question en lien avec leur visite, les candidats devront utiliser les moyens mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation PLACE. Aucune réponse orale n'est apportée aux questions des candidats pendant la visite.

Les questions sont à poser via l'espace « Question » associé à la consultation de la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.gouv.fr/ .

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Il est recommandé **d'indiquer une adresse mail durable** pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse, ou s'il n'a pas souhaité s'identifier.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

6.1.1 Temporalité du dépôt

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. **Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception.**

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Par mesure de précaution, afin de parer une éventuelle difficulté technique au moment du dépôt, il est préconisé aux candidats de déposer leur offre 24h à l'avance.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les soumissionnaires doivent transmettre leurs offres en une seule fois : si un même soumissionnaire transmet successivement plusieurs offres, les acheteurs ne doivent ouvrir que la dernière offre transmise dans les délais (CCP, art. R. 2151-6). Chaque pli électronique transmis par le candidat via le profil d'acheteur en réponse à la consultation est considéré comme une offre. A ce titre, il doit comprendre l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature. Si une nouvelle offre est déposée sur le profil acheteur par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédent

6.1.2 Fichiers – Organisation et formats

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux. Notamment, afin d'éviter tout blocage lors du téléchargement des fichiers sur le profil d'acheteur, les caractères avec accent et les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : °, / , …* sont fortement déconseillés, dans la dénomination du fichier. Il est recommandé de privilégier les caractères alphanumériques.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : - Traitement de texte- et tableurs : XLS, XLSX, DOC, DOCX, RTF, ODT, ODS, ODP (MS Office version 2007 ou plus récente),

- Format Acrobat PDF, Diaporama (.ppt),
- Images JPG, GIFF, PNG.
- Traitement de texte- et tableurs : XLS, XLSX, DOC, DOCX, RTF, ODT, ODS, ODP (MS Office version 2007 ou plus récente),

si besoin compressés en format ZIP. Dans ce cas, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement. Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse

6.1.3 Signature

La signature électronique de l'offre n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Seul le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer**.** La signature, qu'elle soit manuscrite ou électronique, est obligatoire uniquement pour formaliser le marché / l'accord-cadre avec l'attributaire.

Cependant, **le seul dépôt de l'offre finale, même non signée, vaut engagement de la part du soumissionnaire à signer ultérieurement du marché qui lui sera attribué.**

La signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire**.** Cette personne est :

- Soit le représentant légal du soumissionnaire,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire (les soumissionnaires doivent joindre la délégation correspondante)**.**

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du contrat par les parties.

6.1.4 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
UGECAM
Pole achats marchés
100 RUE DE LA TOUR DE GASSIES
CS 10003
33523 BRUGES CEDEX

6.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 Examen des candidatures et des offres

7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.
Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains (cf CRT)	*10.0*
2.2-Moyens matériels (cf CRT)	*10.0*
2.3-Organisation (cf CRT)	*15.0*
2.4-Méthodologie (cf CRT)	*15.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat. La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Il est rappelé que les soumissionnaires acceptent sans restriction ni réserve les documents régissant le marché, notamment le C.C.P. sous peine de rendre leur offre irrecevable.

7.3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. *Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation*.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement au besoin de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur l'ensemble du contenu des offres et du cahier des charges, à l'exception des exigences minimales mentionnées dans le cahier des charges, de l'objet du marché et ses dispositions essentielles et des critères d'attribution définis dans les documents de la consultation. Sont aussi considérés comme substantiels et non négociables : l'objet, la forme de la consultation, la durée et la forme des prix. Si le pouvoir adjudicateur décide de négocier les conditions de la négociation seront les mêmes pour l'ensemble des candidats admis à négocier.

Ils en seront informés par correspondance envoyée via le profil acheteur après la première analyse des offres. Les négociations pourront être menées par tout moyen, écrit, téléphonique ou autre et donner lieu à des rencontres en présentiel ou en visioconférence. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

À l'issue de chaque phase éventuelle de négociation, le soumissionnaire ayant négocié transmet au pouvoir adjudicateur, dans le délai indiqué par l'acheteur, une proposition complémentaire prenant acte des points ainsi négociés. A défaut de transmission dans les délais, les soumissionnaires seront réputés confirmer les termes de leur dernière offre. Le cas échéant, la proposition finale de l'offre retenue donnera lieu à signature des pièces du marché complétées et/ou modifiées en conséquence ainsi qu'à la signature de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1).

Chaque soumissionnaire devra supporter l'ensemble des frais et moyens inhérents aux négociations auxquelles il participe. Aucune indemnité ne sera versée aux candidats pour ces négociations. Les négociations se dérouleront en langue française avec présence d'un traducteur aux frais du candidat si nécessaire.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

8 Renseignements complémentaires

8.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal de Grande Instance de Bordeaux
30 rue des Frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 47 33 90 00
Télécopie : 05 56 01 36 64
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal de Grande Instance de Bordeaux
30 rue des Frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 47 33 90 00
Télécopie : 05 56 01 36 64
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA - Pôle C Cité administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél : +33 5 55 12 20 47
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

9 Anomalies et insuffisances

Dès la consultation des D.C. (Documents de la Consultation), et dans le délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres, le candidat prend soin de signaler par écrit au pouvoir adjudicateur toute anomalie ou insuffisance qui lui apparaîtrait dans l'exécution prévue ou dans les D.C. En aucun cas, le Titulaire ne peut par la suite arguer des imprécisions, des erreurs, des omissions ou des contradictions des D.C. pour justifier une demande de supplément.